

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2003
ECOLES PRIVEES - CLASSES DE DECOUVERTE
SUBVENTIONS

ORGANISME GESTIONNAIRE DE L'ECOLE	SEJOUR	CLASSES	NOMBRE ENFANTS ROUENNAIS	NBRE DE JOURS	COUT DU SEJOUR PAR ENFANT	SUBVENTION VILLE PAR JOUR ET ENFANT (30% du prix de journée plafonné à 35,83 €)	PARTICIPATION DE LA VILLE PAR ENFANT (subvention multipliée par le nombre de jours)	MONTANT SUBVENTION VERSEE A L'ECOLE (participation multipliée par le nombre d'élèves)
SACRE-CŒUR	Archéologie	CE2 et CM1	10	5	301,00 €	10,75 €	53,75 €	537,50 €
SAINT-DOMINIQUE	Mer	3 CM1	23	5	169,75 €	10,19 €	50,95 €	1 171,85 €
ST JEAN BAPTISTE	Forêt	CP et CE1	28	3	120,00 €	10,75 €	32,25 €	903,00 €
SAINT JOSEPH	Patrimoine	CE2 CM1 et CM2	29	5	155,00 €	9,30 €	46,50 €	1 348,50 €
SAINTE MARIE	Patrimoine, Impressionistes	CE2, CM1 et CM2	48	5	164,20 €	9,85 €	49,25 €	2 364,00 €
SAINTE MARIE	Environnement	CP et CE1	24	5	166,00 €	9,96 €	49,80 €	1 195,20 €
162						TOTAL:	7 520,05 €	

Participation de la Ville: 30% du coût du séjour limité à 35,83 € par jour et par enfant, soit une subvention plafonnée à 10,75 € par jour et par enfant.

C.P.: cours préparatoire

C.E.1: cours élémentaire première année

C.E.2: cours élémentaire deuxième année

C.M.1 : cours moyen première année

C.M.2 : cours moyen deuxième année.